

NORTH-WEST REGION



REGION DU NORD-OUEST

OKU SUB DIVISION

ARRONDISSEMENT D'OKU

ELAK - COUNCIL

COMMUNE D'ELAK

ELAK - COUNCIL INTERNAL TENDERS' BOARD

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES DE LA COMMUNE
D'ELAK

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER

N° 10/ONIT/MINDEVEL/EC/ECITB/ 2024 OF 28th /03/2024

**FOR THE REHABILITATION OF THE SOLAR PLANT AT THE ELAK COUNCIL
RADIO IN OKU SUB DIVISION, BUI DIVISION, NORTH WEST REGION THROUGH
EMERGENCY PROCEDURE.**

1. Subject of the invitation to tender:

Within the framework of the 2024 Council Budget, the LORD MAYOR OF ELAK "Contracting Authority" hereby launches by emergency procedure an Open National Invitation to Tender N° 10/ONIT/MINDEVEL/EC/ECITB/ 2024 OF 28th/03/2024 FOR THE REHABILITATION OF THE SOLAR PLANT AT THE ELAK COUNCIL RADIO IN OKU SUB DIVISION, BUI DIVISION, NORTH WEST REGION.

This invitation to tender comprises one (01) lot as follows:

| Lot N° | Project | Localit y | Amount for bid bond | Project Amount | Budget Heads | Duration in months |
|--------|--|--------------|---------------------------|-------------------|-----------------|-----------------------|
| 01 | THE REHABILITATION OF THE SOLAR PLANT AT THE ELAK COUNCIL RADIO IN OKU SUB DIVISION, BUI DIVISION, NORTH WEST REGION THROUGH EMERGENCY PROCEDURE. | ELAK | 294,000 | 14,700,00 0 | 222 250 | THREE(03) |

2. Nature of services

The services of this contract comprises notably of **THE REHABILITATION OF THE SOLAR PLANT AT THE ELAK COUNCIL RADIO IN OKU SUB DIVISION, BUI DIVISION, NORTH WEST REGION.ACQUISITION OF A BRAND NEW PICK-UP 4x4 (HILUX) VEHICLE TO ELAK COUNCIL, OKU SUB DIVISION BUI DIVISION NORTH WEST REGION.**

3. Execution deadline

The maximum execution deadline shall be three (03) calendar months, including the rainy season and other vagaries, with effect from the date of notification of the administrative order of work commencement.

4. Participation and origin:

Participation in this invitation to tender is open to Cameroonian enterprises that are in compliance with the fiscal laws and having a good experience in the domain concerned.

5. Financing

The said Works shall be financed by the Public Investment Budget of the Elak Council for the 2024 financial year assigned to the Lord Mayor of Elak Council as Authorizing officers with Budget Heads N° 222 250

6. Bid Bond:

Each bidder should include in his administrative document, a bid bond of **294.000 (TWO HUNDRED AND NINETY FOUR THOUSAND) CFA francs** issued by a first rate-bank or financial institution approved by the Ministry in charge of Finance in conformity with COBAC conditions.

Against the risk of being rejected, only originals or true copies certified by the issuing service or administrative authorities of the administrative document required, including the bid bond, shall imperatively be produced in accordance with the Special Conditions of the invitation to tender. They shall neither be older than three (03) months nor be produced before the signing of the tender notice.

Any offer not in conformity with the prescriptions of this notice and tender file shall not be accepted, especially the absence of a bid bond issued by a first rate-bank or financial institution approved by the Ministry in charge of Finance, or the non-respect of the model of the tender file documents, shall lead to a pure and simple rejection of the offer without any appeal being entertained

7. Consultation of tender file:

Interested eligible bidders may obtain further information during working hours as from the date of publication of this tender notice, at the Elak Council Complex or through Telephone N°. 670 788 687

8. Acquisition of tender file:

The file may be obtained at the Elak Council, **at the Service for the award of Public Contracts**, Telephone N°. 670 788 687 as soon as this notice is published against payment of a non-refundable sum of **(26,000) TWENTY SIX THOUSAND FRANCS CFA francs**, payable at the Council Treasury representing the cost of purchasing the tender file.

9. Submission of Bids:

Each offer drafted in English or French in 07 (Seven) copies including 01 (one) original and 06 (six) copies marked as such, should reach the Service for the award of Public Contracts Elak Council, not later than **Friday the 26th of April at 10.00 am local time**. It should be labelled as follows:

"OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER"

N° 10/ONIT/MINDDEVEL/EC/ECITB/ 2024 OF 28th /03/2024

**FOR THE REHABILITATION OF THE SOLAR PLANT AT THE ELAK COUNCIL
RADIO IN OKU SUB DIVISION, BUI DIVISION, NORTH WEST REGION THROUGH
EMERGENCY PROCEDURE.**

TO BE OPENED ONLY DURING THE BID OPENING SESSION"

10. Admissibility of bids

Under penalty of being rejected, only originals or true copies certified by the issuing service must imperatively be produced in accordance with the Special Regulations of the invitation to tender.

They must obligatorily not be older than three (3) months preceding the date of submission of bids or may be established after the signature of the tender notice

Any bid not in compliance with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. This refers especially to the absence of a bid bond issued by a first-rate bank approved by the Minister in charge of Finance.

11. Opening of bids

The bids shall be opened in single phase. The opening of the Administrative documents, Technical and Financial offers shall take place on **Friday the 26th of April 2024 at 11 am** local time, in the Elak Council Conference Hall.

Only bidders may attend or be represented by duly mandated persons of their choice.

12. Evaluation criteria

There are two types of evaluation criteria: eliminatory and essential criteria. [The aim of these criteria is to identify and reject incomplete bids or bids not in conformity with the essential conditions laid down in the Tender File.

i. Eliminatory Criteria.

They refer especially to:

- ◆ Absence or insufficient of bid bond,
- ◆ Absence of administrative document not rectified within 48hours,
- ◆ Deadline for execution higher than prescribed (three months) to identification of bidder,
- ◆ Incomplete financial offer,
- ◆ Mark or sign on an envelope leading to the identification of the bidder,
- ◆ False declaration or forged document,
- ◆ Noncompliance with major technical specifications (to be listed),
- ◆ Technical assessment mark lower than **75%** of "Yes",
- ◆ Suspension of the enterprise by ARMP.

i. Essential criteria

Essential criteria are primordial in the judgment of the technical and financial capacity of candidates to execute the works forming the subject of the invitation to tender.

The criteria relating to the qualification of candidates are based on the following:

- General presentation of the tender files;
- References of the company in similar achievements;
- Experience of supervisory staff,
- Logistics (Equipment);
- Methodology;
- Financial capacity;
- compliance with the model bid,
- Attestation of site visit signed by the Contractor,
- Report of site visit with pictures signed by the Contractor,
- The Special Technical Clauses (STC). (Each page should be initialed and the last page signed and stamped by the contractor);
- Special Administrative Clauses completed (each page should be initialed and the last page signed and stamped by the contractor),
- Pre – Financing capacity **not less than 75%** of the amount required in the offer.

The essential criteria are subjected to minima whose detail is given in the Special Regulation of the Invitation to tender (RPAO).

Cette évaluation se fera de manière purement positive (oui) ou négative (non) avec un minimum acceptable d'au moins 75% de l'ensemble des critères essentiels pris en compte.

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la moins disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins 75% des critères essentiels.

III Critères de qualification

Cette évaluation se fera de manière purement positive (oui) ou négative (non) avec un minimum acceptable d'au moins 75% de l'ensemble des critères essentiels pris en compte.

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la moins disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins 75% des critères essentiels.

13. Attribution de la lettre commande

La lettre commande sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, et qui aura présenté l'offre évaluée la moins-disante et technique ment qualifiée, conformément à l'article 99 du Code des lettres commandes Publics.

14. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre (04) mois, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la commune d'Elak Service de Passation des Marchés Publics, Tel: N° 670 788 687

Fait à Elak, le 28 MARS 2024



Ampliations :

ARMP
Président CPM
DD MINMAP Bui
DD MINTP Bui
DD MINDEVEL
Affichage
Chrono / Archives.

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND
LOCAL DEVELOPMENT

NORTH-WEST REGION

OKU SUB DIVISION

ELAK - COUNCIL

ELAK - COUNCIL INTERNAL TENDERS' BOARD



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA
DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU NORD-OUEST

ARRONDISSEMENT D'OKU

COMMUNE D'ELAK

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES DE LA COMMUNE
D'ELAK

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**Nº 10/ONIT/ MINDEVEL/EC/ECITB /2024 DU 28th/03/2024 POUR LES TRAVAUX DE
REHABILITATION DU CENTRALE SOLAIRE A LA RADIO MUNICIPALE D'ELAK,
DANS LE DEPARTEMENT DE LA BUI, RÉGION DU NORD OUEST.
(PAR PROCEDURE D'URGENCE)**

1. OBJET D'AVIS D'APPEL D'OFFRES :

Dans le cadre du budget d'investissement 2024 de la commune, Le Maire de la commune d'Elak lance par la procédure d'urgence un Avis d'Appel d'Offres National ouvert **Nº 10/ONIT/ MINDEVEL/EC/ECITB /2024 DU 28th/03/2024 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRALE SOLAIRE A LA RADIO MUNICIPALE D'ELAK, DANS LE DEPARTEMENT DE LA BUI, RÉGION DU NORD OUEST.**

Cet appel d'offres est constitué d'un (01) lot répartis ainsi qu'il suit :

| Lot N° | Projet | Loca lité | Montant Caution de Soumissio n | Montant du Projet | Imputation | Délai en Jour |
|--------|---|-----------|--------------------------------|-------------------|------------|---------------|
| 01 | REHABILITATION DU CENTRALE SOLAIRE A LA RADIO MUNICIPALE D'ELAK, DANS LE DEPARTEMENT DE LA BUI, RÉGION DU NORD OUEST. | ELAK | 294,000 | 14,700,000 | 222 250 | 90 |

2. Consistance des travaux:

Les prestations du présent marché comprennent **LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRALE SOLAIRE A LA RADIO MUNICIPALE D'ELAK, DANS LE DEPARTEMENT DE LA BUI, RÉGION DU NORD OUEST, PAR PROCEDURE D'URGENCE.**

3. Délai d'exécution des travaux

Le délai global d'exécution des travaux est de trois (03) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux

4. Participation et origine :

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine concerné et ayant réalisé des opérations similaires.

5. Financement :

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le budget d'investissement public (BIP) - exercice 2024 du COMMUNE, **222 250**

6. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission de **FCFA 240,000 (Deux cent quatre vingt quatre mille)**, établie par une institution bancaire de premier ordre ou un institution financière agréée par le Ministère en charge des Finances aux conditions de la COBAC.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Le Maire de la commune d'Elak, Service de Passation des Marchés Publics), conformément au listing prévu au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (R.P.A.O). Elles devront obligatoirement être datées de moins de quartre (04) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment, l'absence de caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un institution financière agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non respect des modèles des pièces du Dossier destitution d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

7. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à La mairie d'Elak, Service de Passation des Marchés Publics Tél. : **Nº 670 788 687**. Dès publication du présent Avis.

8. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Le Maire de Elak, Service de Passation des Marchés Publics Tél. : **Nº 670 788 687** dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Tresor communal, de la somme non remboursable de **FCFA (26,000) Vingt six mille** représentant les frais d'achat du dossier.

9. Remise des offres :

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en Sept (07) exemplaires dont un (1) original et Six (6) copies marquée comme telle, devra parvenir contre récépissé à la Mairie de Elak, Service de Passation des Marchés Publics au plus tard Vendredi le **26th Avril 2024 à 10 heures**, locale et devra porter la mention suivante :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

Nº 10/ONIT/ MINDEVEL/EC/ECITB /2024 DU 28th/03/2024 POUR LES TRAVAUX

**DE REHABILITATION DU CENTRALE SOLAIRE A LA RADIO MUNICIALE
D'ELAK, DANS LE DEPARTEMENT DE LA BUI, RÉGION DU NORD OUEST.**

(PAR PROCEDURE D'URGENCE).»

10 Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de quart (04) mois précédent la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

11. Ouverture des offres :

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu **Vendredi le 26th Avril 2024 A 11h00**, heure locale, par la Commission de Passation des Marchés de la Commune d'Elak siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier, dans la salle de Conférence de la commune d'Elak

12. Critères d'évaluation :

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres

i Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

- Absence ou insuffisance du bid bond
- Absence ou non conformité d'une pièce administrative non rectifiée pendant 48 heures;
- Un score technique minimum de 75%
- Offres financière incomplet
- Délai d'exécution supérieur à celui prescrit (supérieur à trois mois) ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées;
- Absence ou insuffisance de la caution provisoire de soumission;
- Deux Entreprises avec le même personnel ;
- Offres dont l'enveloppe extérieure porte des mentions permettant l'identification du Soumissionnaire;

ii Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'appel d'offres.

Les critères essentiels de qualification sont tel qu'il suit ;

- Présentation générale de l'offre ;
- Références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;
- Qualité du personnel clé ;
- Moyens logistiques ;
- Méthodologie ;
- Capacité financière ;
- Attestation de visite du site signé par le responsable de l'Entreprise;
- Rapport de visite du site signé par le responsable de l'Entreprise avec photo à l'appui,

Cahier des Clauses Techniques Particulières paraphé à chaque page, signée et cachetée à la fin de l'entreprises ;

- Cahier des Clauses Administratives Particulières complété, paraphé à chaque page et signée à la fin de l'entreprise ;

- Attestation de surface financière supérieure ou égale 75% du montant de l'offre

Les critères essentiels sont soumis à des minima dont le détail est donné dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

iii Critères de qualification

Cette évaluation se fera de manière purement positive (oui) ou négative (non) avec un minimum accepté d'au moins 75% de l'ensemble des critères essentiels pris en compte.

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la moins disante, conforme à l'essentiel aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et moins 75% des critères essentiels.

iii Critères de qualification

Cahier des Clauses Techniques Particulières paraphé à chaque page, signée et cachetée à la fin de l'entreprises ;

Cette évaluation se fera de manière purement positive (oui) ou négative (non) avec un minimum accepté d'au moins 75% de l'ensemble des critères essentiels pris en compte.

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la moins disante, conforme à l'essentiel aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et moins 75% des critères essentiels.

13. Attribution de la lettre commande

La lettre commande sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, et qui aura présenté l'offre évaluée la moins-disante et technique qualifiée, conformément à l'article 99 du Code des Lettres Commandes Publics.

14. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de six (06) mois, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la commune de Elak

Service de Passation des Marchés Publics, Tel: N° 670 788 687

Fait à Elak, le 28 MARS 2024

Le Maire de la commune d'Elak,



Ampliations :

- ARMP
- Président CPM
- DD MINMAP Bui
- DD MINTP Bui
- Affichage
- Chrono / Archives.